

AI Index: PRE 01/210/2009
04 June 2009

Conseil de sécurité de l'ONU. Réclamez un libre accès immédiat et l'établissement des responsabilités au Sri Lanka

En prévision du compte-rendu que doit effectuer Ban Ki-moon, le secrétaire général des Nations unies le 5 juin 2009 devant le Conseil de sécurité au sujet de sa visite au Sri Lanka, Amnesty International engage le Conseil de sécurité à appeler ce pays à accorder le libre passage aux organisations humanitaires, et à mettre sur pied une enquête internationale sur les crimes de guerre qu'auraient commis toutes les parties au conflit.

« Il est inacceptable que le gouvernement sri-lankais empêche les Nations unies et d'autres organisations humanitaires et de défense des droits humains de se rendre librement dans toutes les zones où on a besoin d'elles, a déclaré Yvonne Terlingen, présidente du Bureau d'Amnesty International auprès des Nations unies. Le secrétaire général de l'ONU a prêté foi aux promesses du gouvernement concernant le libre passage des agences humanitaires lorsqu'il se trouvait au Sri Lanka, et chaque jour écoulé depuis lors entame un peu plus la crédibilité de l'ONU. »

Dans une déclaration conjointe avec le secrétaire général de l'ONU, le gouvernement sri-lankais s'est dit profondément engagé en faveur de la promotion et de la protection des droits humains.

Près de 300 000 personnes déplacées par les affrontements se trouvent désormais dans des camps d'internement dirigés par l'armée, sans pouvoir se procurer les biens les plus essentiels et sans protection contre les violations des droits fondamentaux. Amnesty International a appris que des personnes recherchaient en vain des membres de leur famille dont elles avaient été séparées de force après avoir fui la zone de conflit. Par ailleurs, de jeunes gens auraient été retirés de ces camps par des groupes paramilitaires partisans du gouvernement et risquent de faire l'objet d'actes de torture et d'autres types de mauvais traitements ou encore d'une disparition forcée.

Le gouvernement sri-lankais a également placé en détention quelque 9 000 membres présumés des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) sans que ces derniers ne bénéficient d'une quelconque protection juridique ni que leur famille n'ait été notifiée.

Les autorités sri-lankaises entravent gravement le travail des organisations humanitaires, en les empêchant notamment de transporter des biens à destination des camps au moyen de plus d'un véhicule à la fois. Le 1er juin, les Nations unies ont insisté sur le fait qu'il fallait davantage ouvrir les zones concernées.

« Le Conseil de sécurité doit exiger que le gouvernement sri-lankais autorise immédiatement les Nations unies et d'autres organisations humanitaires et de défense des droits humains à se rendre librement dans toutes les zones touchées, a ajouté Yvonne Terlingen. Le gouvernement doit en outre favoriser le déploiement d'observateurs de l'ONU chargés de veiller au respect des droits humains, afin de prévenir les violations. »

Amnesty International appelle également le Conseil de sécurité à demander l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur les éléments donnant à penser que des atteintes graves ont été portées, aussi bien par les LTTE que par le gouvernement, au droit international humanitaire et en matière de droits humains, constituant notamment des crimes de guerre. Une autre solution consisterait à ce que le secrétaire général de l'ONU veille à la mise en place d'une enquête de ce type en vertu de son propre mandat.

La nécessité de l'ouverture d'une enquête internationale est rendue encore plus impérieuse par le manque d'informations claires sur le nombre de civils tués au cours des affrontements. Certains éléments, notamment recueillis par les Nations unies, indiquent que quelque 20 000 personnes, pour la plupart civiles, ont sans doute été tuées au cours du conflit. Le secrétaire général de l'ONU a qualifié ces chiffres d'intolérablement élevés.

Selon les témoignages reçus, si les LTTE ont utilisé des civils comme boucliers humains, il semble que la plupart des civils ont été tués par des bombardements. L'armée sri-lankaise a continué à utiliser un armement lourd bien qu'elle ait promis le 24 février, puis de nouveau le 27 avril, qu'elle cesserait de le faire. Les tirs d'artillerie visant des zones où se trouvaient de nombreux civils (telles que la zone « protégée » lors des dernières semaines de l'opération militaire) constituent des infractions au droit international humanitaire.

Pour consulter le texte intégral de la lettre d'Amnesty International adressée au Conseil de sécurité, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/IO40/005/2009/en>